



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N° 11/14092023

OBJET : MUTATION FONCIERE SUR LE SECTEUR DE GRANDE TERRE A PITON SAINT-LEU  
- VENTE DE LA PARCELLE DK 421 A M. VELLAYOUDOM S■■■■■■■■■■ (STROI)

Nombre des conseillers en exercice	38
Présents	23
Procurations	08
Votants	31
Abstentions	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le : .....

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la SALLE DU FOIRAIL à PITON SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur Bruno DOMEN (Maire).

**Etaients présents :** M. DOMEN Bruno (Maire), M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint), M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), Mme PLANESSE Nadine (5<sup>ème</sup> Adjointe), M. BADAT Rahfick (6<sup>ème</sup> Adjoint), M. AUBIN Jimmy (8<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ANAMALE Marie Claude (9<sup>ème</sup> Adjointe), M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ALEXANDRE Marie, M. CODARBOX Jacky, Mme HAMILCARO Annick, M. ZETTOR Josian, M. LEAR Elie, Mme FERARD Sylvie, M. LAURET Bruno, Mme DOMPY Brigitte, Mme VEMINARDI Mylène, M. LEE-AH-NAYE Wei-Ming, M. EUZET Jean-Paul, M. VIRAMA Stéphane, Mme VION Marie-Claire, Mme LENCLUME Marjorie, M. RENE David, Conseillers municipaux.

**Etaients représentés :** Mme DALLY Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjointe), *procuration* à M. LUCAS Philippe (4<sup>ème</sup> Adjoint), Mme BELIN Gisèle (7<sup>ème</sup> Adjointe) *procuration* à M. ZETTOR Josian (Conseiller), Mme SORET Pascaline (Conseillère), *procuration* à M. MAILLOT Bertrand (10<sup>ème</sup> Adjoint), Mme ZITTE Nicolette (Conseillère) *procuration* à Mme VEMINARDI Mylène (Conseillère), Mme BARBIN Suzelle (Conseillère), *procuration* à Mme DOMPY Brigitte (Conseillère), Mme SINAPAYEL Marie Josée *procuration* à Mme LENCLUME Marjorie (Conseillère), M. MARIVAN Serge (Conseiller) *procuration* à M. LAURET Bruno (Conseiller), M. HODGI Claudio (Conseiller), *procuration* à M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint).

**Absents :** Mme BERNON Nadège (2<sup>ème</sup> Adjointe), Mme SILOTIA Jacqueline (Conseillère), Mme PERMALNAICK Armande (Conseillère), M. ABAR Dominique (Conseiller), M. ELLIN Fabrice (Conseiller), M. FELICITE Roland (Conseiller), M. MULQUIN Christophe (Conseiller).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. GUINET Pierre Henri (1<sup>er</sup> Adjoint) a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-sept heures et vingt-trois minutes.

**DELIBERATION N° 11/14092023**  
**MUTATION FONCIERE SUR LE SECTEUR DE GRANDE TERRE A F**  
**DE LA PARCELLE DK 421 A M. VELLAYOUDOM S (STROI)**  
*Direction Aménagement et Développement / Foncier*

**Le Maire expose :**

Par délibération N° 10 du 16 juin 2016 et conformément à l'article L.210-1 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal avait décidé le changement de destination de la parcelle DK 421, prévue à l'origine pour une réalisation d'équipement de proximité et de logement.  
 De même, afin de faire face à la demande constante de terrains à bâtir sur le territoire communal, cette délibération autorisait la vente de la parcelle DK 421 à un éventuel acquéreur à rechercher.

Cette parcelle communale proposée à la vente en 2018 par appel à candidature au plus offrant n'a finalement fait l'objet d'aucune offre.

Référence Cadastrale	Lieu-dit	Superficie	Zonage
DK 421	Grande Terre	3 283 m <sup>2</sup>	UC avec PPR Mvt Moyen

Par courrier du 22 Février 2019, Monsieur VELLAYOUDOM S a sollicité la Commune pour en faire l'acquisition.

Consulté le 21 mars 2023, France Domaines a évalué ce terrain à 360 000 €.

Par courrier du 3 juillet 2023, la Commune a proposé à Monsieur VELLAOUDOM d'acquérir la parcelle, au comptant et en l'état, au prix de 396 000 € (incluant la marge de négociation de 10 %) auquel devront être ajoutés les frais de notaire.

Monsieur VELLAYOUDOM a accepté d'acquérir la parcelle DK 421 au prix majoré de 396 000 € en y ajoutant cependant une clause de substitution.

**Ceci exposé, il est donc proposé au Conseil Municipal :**

- D'APPROUVER la cession au comptant et en l'état de la parcelle DK 421 au profit de Monsieur VELLAYOUDOM S ou toute autre société habilitée se substituant à lui, au prix de 396 000 € ;
- D'AUTORISER le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.**

**Après en avoir délibéré,  
 le Conseil Municipal, à la majorité  
 (1 opposition : M. CODARBOX Jacky)**

- APPROUVE la cession au comptant et en l'état de la parcelle DK 421 au profit de Monsieur VELLAYOUDOM S ou toute autre société habilitée se substituant à lui, au prix de 396 000 € ;
- AUTORISE le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,  
 Saint-Leu, le 25 SEP. 2023  
 Le Président de séance,**



**Bruno DOMEN**

